

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge suisse  
**Band:** 82 (1973)  
**Heft:** 7

**Artikel:** Trop d'accidents à domicile  
**Autor:** Tomiche, F.J.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-684208>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Trop d'accidents à domicile

F. J. Tomiche

Dans de très nombreux pays les accidents figurent parmi les trois principales causes de décès et les accidents à domicile représentent environ un tiers du total des accidents, les deux autres tiers étant dus aux accidents du travail ou de la route.

Ces chiffres, établis grâce à une enquête de l'OMS, ne reflètent toutefois que de façon très imparfaite la situation réelle. En effet, les cas mortels ne donnent aucune indication sur la fréquence d'accidents moins graves ayant nécessité la prestation de soins ou entraîné une incapacité provisoire ou permanente. Les Etats-Unis d'Amérique publient régulièrement des chiffres précis. Les plus récents révèlent qu'en 1968 seulement 20 000 000 de personnes aux Etats-Unis ont été victimes d'accidents à domicile, chiffre cinq fois plus élevé que celui des blessés de la route. Sur ces 20 000 000 d'accidentés, 28 500 personnes sont mortes dans l'année et 110 000 ont été victimes d'une incapacité permanente.

Toujours d'après les chiffres américains, les accidents les plus fréquents sont dus à des chutes (40 pour cent), des brûlures (24 pour cent), des empoisonnements (6 %), des armes à feu (5 %), des intoxications par le gaz (4 %), des suffocations (8 %) et des causes diverses (électrocution, chutes d'objets) (13 %).

Evidemment les causes des accidents varient d'un pays à l'autre en fonction de divers facteurs et principalement du logement, de sa qualité et de son degré de confort. Dans les pays en voie de développement les chutes sont souvent provoquées par un éclairage insuffisant, des terrasses ou des balcons mal protégés. Dans les pays développés, les escaliers glissants, les parquets trop bien cirés, les escabeaux ou les échelles instables sont le plus souvent responsables d'une perte d'équilibre. Dans les pays pauvres, les brûlures résultent souvent de lampes à pétrole renversées, dans les pays froids de poêles défectueux, dans les pays riches, d'installations électriques vieilles et mal entretenues.

De même, on constate dans de très nombreux pays que les femmes sont plus fréquemment victimes d'accidents au foyer que les hommes et que certains groupes d'âge s'avèrent plus vulnérables que d'autres. En Europe, dans huit pays sur dix où l'on dispose de statistiques, le nombre de femmes accidentées dépasse celui des hommes. D'autre part, les enfants de moins de quatre ans et les personnes âgées de plus de 65 ans sont beaucoup plus fréquemment accidentés que les membres de tous les autres groupes d'âges réunis. Aussi surprenant que cela puisse paraître à notre époque, les morsures de rats apparaissent comme une cause relativement fréquente d'accidents. Ainsi selon des estimations sérieuses, 14 000 personnes seraient annuellement victimes de morsures de rats aux Etats-Unis et 20 000 à Bombay, en Inde.

Avec le progrès de la technique et l'usage à domicile de peinture, de vernis et divers autres produits chimiques, les empoisonnements augmentent dans la plupart des pays industrialisés. En 1970, en Angleterre et dans le Pays de Galles, 515 personnes sont mortes à la suite d'un empoisonnement dû à l'absorption d'une substance liquide ou solide. Aux Etats-Unis en 1967, 2400 accidents mortels avaient la même cause. L'organisme qui centralise l'information sur les cas d'empoisonnement aux Etats-Unis, le National Clearinghouse, a recueilli des données montrant que pour un cas d'empoisonnement fatal, il se produit 100 cas non mortels. Près de 90 % des empoisonnements concernent des enfants de moins de cinq ans et sont plus fréquents parmi ceux âgés de 18 à 24 mois. Le produit absorbé diffère selon l'âge de l'enfant.

Les bébés d'un an avalent surtout du cirage, des pesticides, des produits pétroliers, des teintures. Ceux d'un à deux ans sont principalement victimes d'absorption de médicaments, dans 50 pour cent des cas il s'agit de comprimés d'aspirine. Les jouets et autres objets destinés aux enfants sont également une cause importante d'accidents.

Le Dr Raymond Neutra et M. Ross McFarland, deux spécialistes américains de la question, signalent des «petites épidémies d'accidents» que des mesures relativement simples permettraient de prévenir. Ainsi, le Service de Santé des Etats Unis s'aperçut en 1963 qu'environ 100 000 personnes par an étaient victimes de coupures ou de lacérations provoquées par les portes et les baies vitrées. Certains de ces accidents revêtaient un caractère d'extrême gravité, le verre brisé sectionnant souvent nerfs et artères. Une enquête établit que 75 pour cent de ces accidents se produisaient quand des personnes sortaient à la hâte des maisons et se heurtaient violemment à une porte qu'elles croyaient ouverte. Selon les prévisions, les ventes de portes vitrées augmentaient si rapidement dans le pays qu'elles devaient atteindre près d'un million et demi d'unités en 1970. Il convenait donc d'agir rapidement pour éviter une aggravation de l'épidémie. Avec le concours de l'industrie du verre, un nouveau produit, beaucoup plus résistant et qui se brise sans former d'aspérités, fut mis au point.

Depuis, ce genre d'accident est en net recul aux Etats-Unis.

De même, à Ceylan, la lampe-bouteille provoquait d'innombrables brûlures et souvent même des incendies. Cet objet qui sert à s'éclairer consiste en une bouteille remplie de pétrole dans laquelle plonge une mèche de coton. Au moindre choc, la bouteille risque de se briser et le pétrole de s'enflammer. Une campagne en faveur d'une lampe plus sûre et bon marché a permis de réduire sensiblement ce genre d'accident.

Ces deux exemples prouvent qu'on peut, dans une certaine mesure, prévenir les accidents. A cet effet, de quels moyens dispose-t-on ?

Le premier dépend des pouvoirs publics et concerne la législation. La loi peut imposer, comme dans l'industrie, des normes de sécurité plus strictes. Les matériaux de construc-

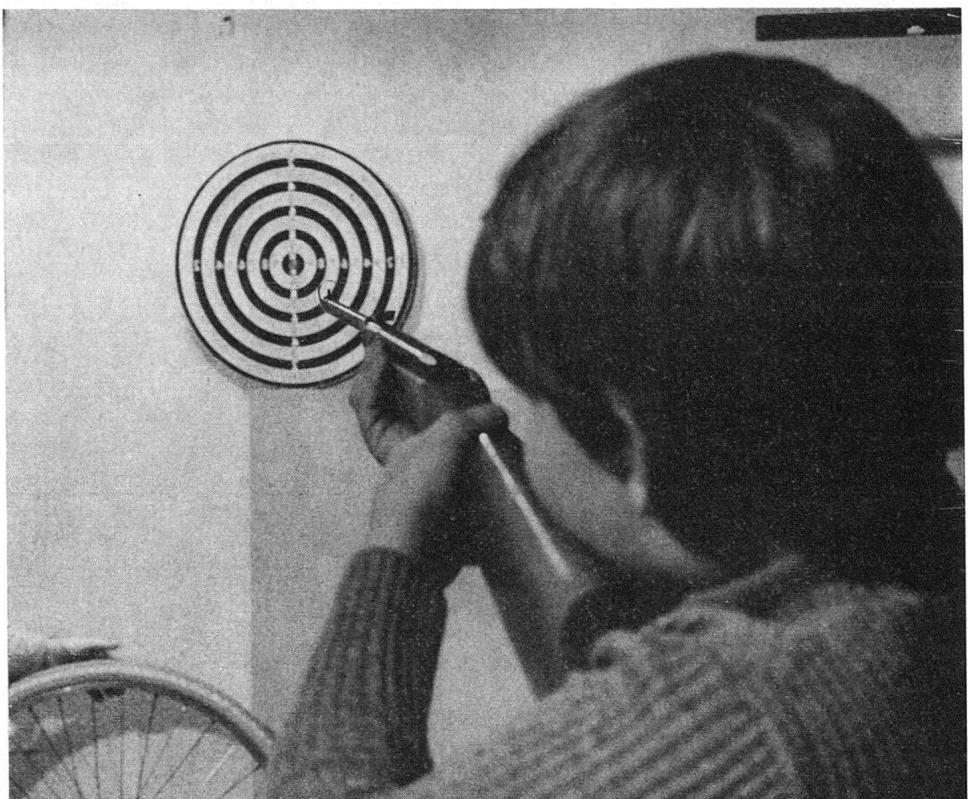
(suite p. 21)



*Les enfants sont attirés par les prises de courant. Les accidents peuvent être prévenus au moyen de couvercles de protection.*

*Photos OMS*

*Le souci de la sécurité est une condition essentielle de la santé. Les parents s'aperçoivent souvent trop tard que certains jouets courants peuvent devenir la cause d'accidents graves.*



tion et les équipements à usage domestique devraient toujours correspondre à des critères minimums de sécurité.

Le public, ensuite, doit prendre conscience de l'importance du problème. L'information joue donc un rôle considérable. Tous les moyens de communication de masse devraient être utilisés pour le sensibiliser à la question. Par manque d'information, les parents laissent trop souvent traîner à la portée des bébés des objets qui peuvent être dangereux: aiguilles à tricoter, objets coupants, médicaments. Que d'accidents seraient évités avec un petit effort de discipline personnelle. Certes, il ne s'agit pas de tout interdire aux enfants qui doivent conquérir le monde extérieur, mais il convient de leur apprendre à employer des objets divers, qu'ils soient coupants ou

inflammables. Les parents seront des éducateurs d'autant plus avertis qu'ils seront mieux informés.

D'autre part, pour les personnes âgées, une rampe à la bonne hauteur, une poignée à la salle de bains, un meilleur éclairage éviteraient bien des fois de pénibles accidents. Dans cet ordre d'idées, l'inspecteur sanitaire ou la visiteuse d'hygiène peut jouer un rôle très important en signalant les dangers et en veillant à les faire supprimer. Il faudrait des inspections régulières et systématiques. Par analogie avec ce qui se fait dans l'industrie, des équipes de chercheurs multidisciplinaires se sont attachées à appliquer les principes de l'ergonomie pour concevoir un habitat à la fois plus sûr et plus fonctionnel pour toutes les catégories d'occupants, en particulier les groupes vulnérables.

En même temps que de telles mesures, un symposium organisé par l'OMS sur ce sujet a mis l'accent sur la nécessité d'obtenir des renseignements épidémiologiques plus précis à l'aide d'enquêtes et de statistiques complémentaires. Les participants au symposium ont également préconisé la création d'organismes nationaux pour les accidents à domicile sur le modèle de ceux se consacrant à la prévention routière.

Il est évident que l'importance sociale et économique d'un accident reste la même, qu'il survienne sur la route, dans une cuisine ou à l'usine. Il convient donc d'inclure la prévention des accidents à domicile dans l'ensemble d'une politique sociale pour la protection du public contre tout genre d'accident.

Santé du Monde, avril 1973

## Contribuez-vous à prévenir les accidents?

**Soumettez-vous vous-même à ce test. Chaque oui honnête vaut 5 points.**

- |  |         |   |         |   |         |
|--|---------|---|---------|---|---------|
| 1. Observez-vous le comportement des petits enfants et des handicapés et leur venez-vous en aide au besoin ? | oui non | 4. Vous accroupissez-vous pour soulever une charge ?  | oui non | 8. Nettoyez-vous vos fenêtres sans monter sur le bord ?                                     | oui non |
| 2. Pour vos travaux ménagers, portez-vous des chaussures à talons plats bien ajustés à vos pieds ?           | oui non | 5. Avertissez-vous une personne responsable lorsque vous n'êtes pas en mesure de supprimer vous-même une source d'accidents ? | oui non | 9. Ramassez-vous tout de suite les objets tombés à terre et les rangez-vous immédiatement ? | oui non |
| 3. Evitez-vous de porter seul des charges trop lourdes ou trop volumineuses ?                                | oui non | 6. Allumez-vous toujours la lumière avant de pénétrer dans un local sombre ?  | oui non | 10. Aplanissez-vous immédiatement un tapis soulevé ?  | oui non |
|  |         | 7. Utilisez-vous toujours un escabeau ou une échelle stable pour atteindre un objet haut perché ?                             | oui non | 11. Essuyez-vous immédiatement un liquide répandu sur le sol ?                              | oui non |
|  |         |   |         | 12. Pendant la cuisson, tournez-vous le manche des casseroles contre le mur ou de côté ?    | oui non |